LOUVRE
BANQUE
PRIVÉE
PAR LA BANQUE POSTALE

Conditions et tarifs des principales prestations financières applicables au 1er janvier 2027

PARTICULIERS

Retrouvez ces tarifs sur louvrebanqueprivee.fr
(coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Pour plus de transparence et pour permettre aux clients de comparer les tarifs des banques, les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de leurs tarifs.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2027

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

- Abonnement aux services de banque à distance (Internet et Mobile) (Hors coût du fournisseur d'accès Internet) ..... **GRATUIT**
- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Pocket info) ..... 0,30 € par alerte reçue(1)
- Tenue de compte ..... 4,00 € par mois
  soit pour information 48,00 € par an
- Carte de paiement internationale(2) à débit différé ou immédiat ..... 45,00 € par an
- Carte de paiement à autorisation systématique MasterCard®(3) ..... 34,00 € par an
- Retrait d'espèces en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale ..... **GRATUIT**
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (BPE Protect(4)) ..... 28,00 € par an
- Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 4,00 € par virement
  - par Internet via l'Espace Client ..... **GRATUIT**
- Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) ..... **GRATUIT**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) ..... **GRATUIT**
- Commission d'intervention(5) ..... 8,00 € par opération
  avec un plafond de 80,00 € par mois (soit 10 opérations par mois)

(1) Plafonné à 1,50 € par mois. (2) Cartes Visa Classic© ou MasterCard©. (3) Arrêt de la commercialisation à compter du 1er juin 2027. (4) Assureur : Suravenir Assurances. (5) Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné à 30,00 € conformément à la réglementation en vigueur.

Nos tarifs sont exprimés en euros et incluent la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au jour de la publication) pour les prestations qui y sont soumises.

Certains produits ou services sont susceptibles, progressivement, d'être mis en service ou de ne plus être commercialisés.

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, clôture de compte

- Ouverture de compte ..... **GRATUIT**
- Service d'aide à la mobilité bancaire ..... **GRATUIT**
- Clôture de compte ..... **GRATUIT**
- Liste des opérations automatiques et récurrentes ..... **GRATUIT**

(Historique 10 ans maximum)

Relevés de compte

- Envoi d'un relevé papier au domicile selon une périodicité mensuelle..... **GRATUIT**
- Via la rubrique e-document de votre Espace Client ..... **GRATUIT**
- Envoi d'un relevé papier au domicile[1] selon une autre périodicité (décadaire, hebdomadaire ou quotidien) .....1,20 € par relevé
- Récapitulatif annuel des frais..... **GRATUIT**
- Avis de crédit ..... 1,20 € par avis
- Duplicata de relevé de compte : frais par relevé ..... 8,70 €

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte ..... 4,00 € par mois soit 48,00 € par an
  - pour les moins de 26 ans **(-50%)**... 2,00 € par mois soit 24,00 € par an
  - exonération pour les détenteurs d'une offre groupée de services
- Frais de tenue de compte inactif[2] (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) ..... 2,50 € par mois soit 30,00 € maximum par an

Services en Pôle de Gestion Privée

- Remise de chèque à l'encaissement ..... **GRATUIT**
- Frais de recherche de documents :
  - archives simples (document(s) disponible(s) en Pôle de Gestion Privée)..... 20,50 €
    à partir de 10 photocopies .....1,00 € par page
  - archives complexes (document(s) non disponible(s) en Pôle de Gestion Privée)..... Sur devis

BANQUE À DISTANCE

Frais d'utilisation des services de banque à distance

- Internet (Espace Client[3]) ..... **GRATUIT**
- Application Mobile Louvre Banque Privée ..... **GRATUIT**
- Téléphone ..... **0 821 019 000** Service 0,15 € / appel + prix appel

Frais d'utilisation des services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail

- Pocket info : alerte compte par SMS ou par e-mail[4]..... 0,30 € par alerte reçue
- Relevé de compte bihebdomadaire[5] ..... 3,00 € par mois
- Relevé de compte quotidien[5]..... 6,00 € par mois

(1) Facturation trimestrielle. (2) Les frais sont prélevés dans la limite du solde disponible. (3) Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (4) Plafonné à 1,50 € par mois. (5) Réduction de 50 % dans le cadre d'une Convention MyBPE.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT[1]

Cartes

Cotisation carte de débit

VISA

- Carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat Visa Infinite® ..... 330,00 € par an
- Carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat Visa Premier® ..... 138,00 € par an
- Carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat Visa Classic® : ..... 45,00 € par an
- Carte de retrait (interbancaire) MyBPE Cirrus pour les 12-15 ans ..... service supprimé

MASTERCARD[2]

- Carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat World Elite™ MasterCard® ..... 330,00 € par an
- Carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat Gold MasterCard® ..... 138,00 € par an
- Carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat MasterCard® : ..... 45,00 € par an
- Carte de paiement à autorisation systématique MasterCard® : ..... 34,00 € par an
- Carte MyBPE rechargeable MasterCard® pour les 12-17 ans ..... 19,00 € par an

1 année de gratuité de la cotisation sur la carte MyBPE rechargeable si détention d'un Livret Jeune chez Louvre Banque Privée.

- Carte de retrait (interbancaire) MyBPE Cirrus pour les 12-15 ans ..... service supprimé

Retraits d'espèces

- Retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale ..... **GRATUIT**
- Retrait dans une autre devise que l'euro[3] avec une carte de paiement internationale..... 2,75% du montant du retrait + 3,30 € par opération

Paiements par carte bancaire et paiement sans contact dont Apple Pay (Visa)

- En euro ..... **GRATUIT**
- Dans une autre devise que l'euro[3] ..... 2,75% du montant du paiement + 4,60 € par opération

Les prestations liées à la carte

- La sécurité de vos moyens de paiement sur Internet
  - activation / désactivation de la carte sur Internet[4] ..... **GRATUIT**
  - création d'une carte Virtualis (carte virtuelle de paiement sur Internet à usage unique)[4] ..... **GRATUIT**
  - activation / désactivation de votre service Apple Pay (cartes Visa) ..... **GRATUIT**
- Blocage géographique de votre carte (blocages & alertes)[4] ..... **GRATUIT**
- Activation / désactivation de la fonctionnalité paiement sans contact[5] ..... **GRATUIT**

(1) La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par Louvre Banque Privée. (2) Arrêt de la commercialisation à compter du 1er janvier 2027. (3) Pour les cartes World Elite™ MasterCard®, Visa Infinite®, Gold MasterCard® et Visa Premier® : exonération de tous les frais (commission fixe et commission proportionnelle) lors de chaque utilisation de la carte bancaire hors Union Européenne. Seuls les éventuels frais de la banque étrangère restent à votre charge. (4) Service optionnel lié à toute carte bancaire détenue chez Louvre Banque Privée. Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (5) Service disponible uniquement sur les cartes bancaires suivantes : Visa Classic®, Mastercard®, Gold MasterCard®, Visa Premier®, World Elite™ MasterCard® et Visa Infinite®.

Autres prestations liées à la carte

- Réédition du code confidentiel via l'Espace Client ..... **GRATUIT**
- Frais de modifications du plafond de la carte ..... **GRATUIT**
- Refabrication carte perdue, volée ou renouvelée avant échéance (toutes cartes sauf cartes défectueuses) ..... 10,20 €
- Frais de recherche sur opération carte :
  - opération non-autorisée ou mal exécutée ..... **GRATUIT**
  - opération autorisée ..... 35,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte :
  - à l'initiative de la banque ..... 36,00 €
  - à l'initiative du client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) ..... **GRATUIT**

Virements SEPA[1]

Réception d'un virement SEPA[1] en euros ..... **GRATUIT**

Émission d'un virement SEPA[1] en euros ou en devises d'un pays de l'EEE[2] (hors commissions additionnelles. Cf. paragraphe suivant)

Frais par virement SEPA[1] occasionnel

- Entre comptes Louvre Banque Privée :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... **GRATUIT**
  - par Internet via l'Espace Client ..... **GRATUIT**
- En faveur d'un compte externe :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 4,00 €
  - par Internet via l'Espace Client ..... **GRATUIT**
- Virement instantané :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 4,00 €
  - par Internet via l'Espace Client ..... **GRATUIT**
- Virement urgent (virement en date de valeur J)... service supprimé

Frais de mise en place d'un virement permanent ..... **GRATUIT**

Frais par virement SEPA[1] permanent

- Entre comptes Louvre Banque Privée :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... **GRATUIT**
  - par Internet via l'Espace Client ..... **GRATUIT**
- En faveur d'un compte externe :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 1,60 €
  - par Internet via l'Espace Client ..... **GRATUIT**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ..... 20,00 € maximum

Service d'information sur virement SEPA[1]

- Avis d'exécution d'un virement SEPA[1] ..... 5,60 €

Virements non SEPA

La Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.

Émission d'un virement non SEPA

Les virements internationaux en devises sont débités en date de valeur J.

- Frais par virement occasionnel émis :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 0,10% / 27,00 € minimum
  - par Internet via l'Espace Client ..... 0,10% / 27,00 € minimum
- Frais additionnels par virement occasionnel incomplet[3] .... 7,50 €
- Frais par virement permanent ..... 15,00 €
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ..... 20,00 € maximum

Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA[1]

- Virement ..... 16,00 €

(1) L'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican. Sous réserve de l'intégration de nouveaux pays par le Conseil Européen des paiements. (2) L'Espace Économique Européen couvre les pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. (3) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

Commissions additionnelles sur opérations non SEPA ou en devises (par opération) :

- **Commission de change (Émission ou Réception)[1] ..... 0,05 % / 16,00 € minimum**
- **Émission de virement : tous frais au donneur d'ordre[2] ..... 13,50 €**
- **Réception de virement : frais par virement incomplet ..... 15,00 €**

Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Frais par avis d'exécution d'un virement ..... 5,60 €
- Frais par avis de réception d'un virement ..... 5,60 €
- Frais par avis d'opération ..... 6,00 €

Traitement des devises - Nous consulter

Prélèvements SEPA

- Frais de paiement d'un prélèvement ..... **GRATUIT**
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA .... **GRATUIT**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ..... **GRATUIT**
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ..... 20,00 € maximum
- Frais d'opposition à un prélèvement SEPA ..... **GRATUIT**

Chèques

- Délivrance de carnet de remise de chèques ..... **GRATUIT**
- Mise à disposition du chéquier en Pôle de Gestion Privée ..... **GRATUIT**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (frais postaux inclus) :
  - en envoi simple ..... **GRATUIT**
  - en envoi recommandé ..... 8,00 €
- Service de chèque en ligne via l'Espace Client[3] ..... service supprimé
- Frais d'émission d'un chèque de banque ..... 13,70 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises ..... 44,00 € auxquels s'ajoutent :
  - frais de mise en place d'un virement : 0,10% avec minimum 27,00 €
  - commission de change : 0,05% avec minimum 16,00 € + commissions additives le cas échéant
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... 14,00 € par chèque
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... 30,00 €

Émission de chèques[4] à l'international

- Commission en cas de paiement d'un chèque hors de France (y compris les chèques de banque) .... 0,10% / 42,00 € minimum
- Commission en cas d'impayé ou de prorogation ..... 50,00 €
- Commission de change[5] ..... 0,05% / 15,50 € minimum

Remise de chèques[4] à l'international (en devises ou en euros payables à l'étranger)

- Commission d'encaissement « Sauf bonne fin » ..... 0,10% / 37,00 € minimum
- Commission d'encaissement « Crédit après encaissement » ..... 0,10% / 45,00 € minimum
- Impayé - Prorogation - Avis de sort ..... 50,00 €
- Commission de change[5] ..... 0,05% / 16,00 € minimum

Dates de valeur

- Remise de chèque ..... J+1 ouvrable[6]
- Paiement de chèque ..... jour
- Virement en crédit ou débit ..... jour
- Domiciliation de prélèvement ..... jour

(1) Commission non perçue pour les opérations en euros. (2) Si le mode « OUR » est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre). (3) Pour un montant maximum de 1 000 €. (4) Les frais supplémentaires pouvant être facturés par les correspondants étrangers sont refacturés le cas échéant au réel. (5) Commission non perçue pour les opérations en euros. (6) Jour ouvrable : jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES[1]

Les Conventions BPE et MyBPE

- Compte de dépôt
- Carte de Paiement à débit immédiat ou débit différé
- Gestion de compte (tenue de compte, découvert autorisé[2] ou découvert MyBPE[3], délivrance chéquiers[4], relevés de compte mensuels)
- Service de banque à distance (Internet, Application Mobile, Téléphone)
- BPE Protect Plus[5]
- Chèque de banque[6]
- Alerte compte par SMS et par e-mail[7]

OFFRE DUO : à partir de la 2è Convention BPE détenue dans le foyer (sauf Convention MyBPE), application d'une réduction de 50 % sur la cotisation de la 2è convention BPE et des suivantes. Offre soumise à conditions.

Cotisation à une offre groupée de services : la Convention BPE

- Avec carte Visa Classic® ou MasterCard®[8] ..... 9,00 € par mois
- Avec carte Visa Premier® ou Gold MasterCard®[8] ... 16,00 € par mois
- Avec carte Visa Infinite® ou World Elite™ MasterCard®[8] ..... 28,00 € par mois

OFFRE 2nde CARTE : à partir de la 2è carte dans la convention, application d'une réduction de 50 % sur le prix standard de la moins chère des 2 cartes.

Cotisation à une offre groupée de services : la Convention MyBPE (forfait de services réservé aux 16-25 ans)

- Avec carte MasterCard®[8] à autorisation systématique ..... 2,75 € par mois
- Avec carte Visa Classic® ou MasterCard®[8]..... 4,50 € par mois
- Avec carte Visa Premier® ou Gold MasterCard®[8] ..... 8,00 € par mois

Services optionnels à la Convention BPE[9]

- Assurance Décès Prévi-Découvert[10] ..... 2,50 € par mois
- Protection Juridique[5] ..... arrêt de commercialisation à compter du 1er janvier 2027

Service bancaire de base[11]

- Ensemble des services rattachés à un compte ouvert dans le cadre du Droit au Compte sur demande de la Banque de France.

(1) L'ouverture d'un compte et la délivrance des moyens de paiement sont soumises à l'acceptation du dossier par la banque. (2) Sous réserve d'acceptation. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (3) Disponible à partir de 18 ans. 0,00 % jusqu'à 200 €, au-delà de 200 €, taux du découvert de la Convention BPE. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (4) Chéquier en option pour les 16-17 ans. Délivrance soumise à l'accord du représentant légal pour les moins de 18 ans. (5) Assureur : Suravenir Assurances. (6) 1 chèque par année civile gratuit, au-delà 13,70 € par chèque. (7) Une alerte gratuite par mois. Convention MyBPE : deux alertes gratuites par mois. Au-delà, 0,30 € par alerte reçue. Plafonné à 1,50 € par mois. Facturation en supplément distincte de la cotisation Convention BPE / MyBPE. (8) Arrêt de la commercialisation à compter du 1er janvier 2027. (9) Disponible à partir de 18 ans. Votre cotisation Convention BPE ou MyBPE pourra faire l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra intervenir en cas de modification de votre Convention BPE / MyBPE (changement de carte...). (10) Assureur : Suravenir. (11) Tenue de compte ; Fourniture d'une carte à autorisation systématique ; Relevé de compte mensuel en ligne ou par courrier ; 2 chèques de banque par mois ; Domiciliation de virements bancaires ; Paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA ; Délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire ; Changement d'adresse ; Encaissement de chèques ; Réception de virements bancaires.

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

- Offre GPA ..... 1,00 € par mois
- Frais d'incidents[1] plafonnés pour les clients détenteurs de l'offre GPA : ..... 16,66 € par mois et 200,00 € par an
  - Dont commission d'intervention[2] ..... 4,00 € par opération avec un plafond de 20,00 € par mois

Cette offre groupée de services à cotisation mensuelle est, sur proposition de la banque, destinée aux clients en situation de fragilité financière. Elle comprend notamment :

- une carte de paiement à autorisation systématique (consultation du compte lors de chaque utilisation de la carte),
- un relevé de compte mensuel,
- l'accès à la gestion de vos comptes en ligne (accès illimité aux services de banque à distance[3] : Internet, Application Mobile),
- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- 2 chèques de banque par mois,
- 4 virements SEPA (dont 1 virement permanent) par mois.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

- Commission d'intervention[2] ..... 8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ..... 18,00 €
- Frais par saisie-attribution / par saisie conservatoire ..... 110,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ..... 10 % du montant dû au Trésor Public
  (Perception plafonnée à 100,00 € par SATD)

Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision[4] ..... 14,50 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[5] :
  - forfait par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 € ..... 30,00 €
  - forfait par chèque rejeté supérieur à 50 € ..... 50,00 €
- Frais de rejet de prélèvement / de tout ordre de paiement pour défaut de provision (par opération) ..... 20,00 € maximum
- Frais d'identification d'un prélèvement rejeté pour défaut de provision (par opération) ..... **GRATUIT**

Pour les clients identifiés comme financièrement fragiles, éligibles à l'offre GPA, les frais relatifs aux incidents de paiement sont plafonnés à 25,00 € par mois.

(1) Les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. Ces plafonnements incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention (2) Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…). (3) Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturées par l'opérateur. (4) Frais perçus uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux en cas de pluralité. (5) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

ATTENTION ! UN CRÉDIT COÛTE DE L'ARGENT ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.

Retrouvez les taux d'usure sur https://www.economie.gouv.fr/particuliers/gerer-mon-argent/emprunter-et-sassurer/pret-ce-quil-faut-savoir-sur-le-taux-dusure (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Découvert

- Découvert Convention BPE[1] (intérêts débiteurs) ..... Nous consulter
- Découvert hors Convention BPE[1] (intérêts débiteurs) Nous consulter
- Assurance Décès Prévi-Découvert[2] ..... 30,00 € par an

Crédits à la consommation

- Commission d'octroi de crédit ..... 1,00% du montant du prêt (minimum 75 € - maximum 300 €)

Crédits immobiliers[3]

- Commission d'octroi de crédit ..... 0,50%[4] du montant du prêt / 900,00 € minimum
- Indemnités de remboursement anticipé ..... Conditions du contrat de crédit

Avance sur placement

- Frais d'ouverture de crédit ..... 0,50% du montant du crédit / 900,00 € minimum

Frais et prestations

- Représentation d'échéance ..... 41,80 €
- Changement de date de prélèvement ..... 25,00 €
- Réédition de tableau d'amortissement ..... 30,00 €
- Demande de décompte de remboursement anticipé (pour les offres de prêts émises avant le 1er juillet 2016) ..... 17,00 €
- Renégociation de prêt .....1,00% du capital restant dû / 900,00 € minimum
- Avenant au contrat de prêt (hors renégociation) ..... 600,00 €
- Frais de désolidarisation d'un co-emprunteur / caution / associé ..... 380,00 €
- Lettre d'information annuelle des cautions ..... **GRATUIT**
- Mainlevée de garantie ..... 150,00 €
- Modification de garantie ..... 380,00 €

Engagement par signature

- Frais de dossier ..... 50,00 €
- Frais sur cautions émises par la banque :
  - frais d'acte simple ..... 45,00 €
  - frais d'acte complexe ..... 150,00 €
  - commission d'engagement perçue annuellement et d'avance .....1,00% du montant de la caution 100,00 € minimum

(1) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte - plafonnement au taux d'usure. Taux susceptible d'évolution. Dépassement d'autorisation : taux de l'autorisation de découvert majoré de 3 points. (2) Cotisation annuelle révisable. La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation du dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des conditions générales et particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution. Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonné à 5 000 € par adhérent. (Assureur : Suravenir). (3) Offre réservée aux personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, après étude et acceptation définitive du dossier par le prêteur Louvre Banque Privée. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter les propositions d'offre de prêt qui vous sont faites. (4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la banque.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

- Frais par transfert[1] (Plan Épargne Logement / Compte Épargne Logement / Plan Épargne Populaire) ..... 80,00 €

Assurance vie

Nous vous proposons une gamme étendue de contrats d'assurance vie. Votre Banquier Privé reste à votre disposition.

Placements financiers[2]	CTO	PEA
Frais d'ouverture de compte	**GRATUIT**	**GRATUIT**
Gestion Sous Mandat	Nous consulter	Nous consulter
Gestion libre		
Frais afférents à la tenue de compte et à la garde		
• Frais fixes par compte (prélevés semestriellement)	30,00 € TTC par an	-
• Droits de garde (par an et prélevés semestriellement). Frais fixe par ligne de titres détenus hors valeurs LBP AM et La Financière de l'Échiquier	4,50 €	4,50 €
• Frais fixes par ligne de Titre non Coté	30,00 €	30,00 €
• Commission proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPC[3] hors LBP AM et La Financière de l'Échiquier[4] :		
- portefeuille ≤ à 200 000 €	0,25%	0,25%
- portefeuille > à 200 000 €	0,20%	0,20%
• Frais de Gestion des Titres Non Cotés (TNC)	100,00 € par an et par compte	
Frais de souscription sur OPC[3]		
• OPC référencés	Nous consulter	Nous consulter
• OPC non référencés	Selon le DIC[5] de l'OPC + courtage de 30,00 €	Selon le DIC[5] de l'OPC
• OPC de LBP AM et La Financière de l'Échiquier (hors fonds à formule et fonds à capital garanti)	1,00% de droits d'entrée pas de courtage	
• OPC de LBP AM (fonds à formule et fonds à capital garanti)	Selon le DIC[5] de l'OPC pas de courtage	
• Droits de sortie OPC	Selon le DIC[5] de l'OPC	

(1) Transfert vers un autre établissement financier. (2) Pour les OPC hors GSM, Louvre Banque Privée en sa qualité de distributeur et en rémunération du service de conseil en investissement fourni dans la durée, peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre la banque et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande. Pour toute information relative aux droits d'entrée, aux frais de gestion et à leur assiette, se reporter au dépliant de l'OPC. (3) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). (4) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (5) DIC : Document d'Informations Clés.

Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam (frais de courtage et négociation inclus) :

	CTO	PEA
- en Pôle de Gestion Privée	1,40% / 15,00 € minimum	1,20%
- par Internet via l'Espace Client	0,60% / 9,00 € minimum	0,50%

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés étrangers (hors Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam) (hors frais de courtage et négociation facturables par les opérateurs de marché et correspondants étrangers et taxes de place) :

- en Pôle de Gestion Privée	1,50% / 50,00 € minimum
- par Internet via l'Espace Client	0,65% / 35,00 € minimum
• Introduction - Privatisation	**GRATUIT**
• Édition d'un avis d'opéré par Internet via l'Espace Client	**GRATUIT**
• Réédition d'un IFU (Imprimé Fiscal Unique)	4,60 €
• Dates de valeur :	
- achat au comptant	Jour
- vente au comptant	Jour
Frais de transfert d'un CTO	110,00 €
Frais de transfert d'un PEA	15,00 € par ligne / 50,00 € si Titre Non Coté

- L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150,00 € au global.

Service de Gestion en ligne :	
- des Opérations Sur Titres	**GRATUIT**
- des Assemblées Générales	**GRATUIT**

Relevé spécifique aux instruments financiers

• Relevé IFI Impôt sur la Fortune Immobilière	**GRATUIT**

AUDIT PATRIMONIAL

- Audit Patrimonial ..... Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (hors convention BPE/My BPE)

- BPE Protect[1] ..... 28,00 € par an
- BPE Protect Plus[1] ..... 38,00 € par an

SUCCESSIONS

- Frais sur succession en déshérence (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier) ..... 30,00 € par an
- Frais de traitement d'un dossier de successions ..... Nous consulter
- Autres prestations ..... Nous consulter

(1) Assureur : Suravenir Assurances.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Banquier Privé ou du Directeur de votre Pôle de Gestion Privée par tout moyen à votre convenance (courrier, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé de réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de Louvre Banque Privée.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, Louvre Banque Privée vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - Louvre Banque Privée - 48 rue du Louvre 75001 PARIS. Votre demande sera traitée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la consommation de La Banque Postale - 115 rue de Sèvres, Case Postale G009, 75275 PARIS CEDEX 06 ou sur le site https://mediateur.groupelaposte.com.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site louvrebanqueprivee.fr (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de la consommation de La Banque Postale soit au Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ou sur le site https:/www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation, votre choix étant définitif pour ce litige.

Louvre Banque Privée - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 222 000 000 €. Siège Social : 48 rue du Louvre - 75001 Paris. 384 282 968 RCS Paris. ORIAS n°07 004 983. Établissement de crédit de droit français soumis au contrôle de l'ACPR et de l'AMF.

La Banque Postale - SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital Social 6 585 350 218 € - 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 - RCS Paris n° 421 100 645 - IDU EMP FR231771_01UJPN - ORIAS n° 07 023 424.

LBP AM - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 12.138.931,20 euros - Siège social : 36 quai Henri IV 75004 Paris - RCS Paris N° 879 553 857 - Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031 - Code APE 6630Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857.

La Financière de l'Échiquier - SA au capital social de 10 047 500 euros, siège social 53 avenue d'Iena, 75116 Paris. 352 045 454 RCS Paris, agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'A.M.F. sous le N° GP 91-004, et sous le régime de la directive OPCVM 2009/65/CE.

Suravenir - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29200 Brest Cedex 09. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

Suravenir Assurances - Entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 €. Siège social : 2 rue Vasco de Gama - Saint Herblain 44931 Nantes Cedex 09, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 343 142 659. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Apple : Apple Distribution International, Holly Hill Industrial Estate, Cork, Irlande.

LOUVRE BANQUE PRIVÉE
PAR LA BANQUE POSTALE

DÉPLIANT

Septembre 2026 - agence PolettePolette